

LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE

CONCERTATION LOCALE

COMPTE-RENDU DU WEBINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021

Retrouvez sur le site internet du projet www.roissy-picardie.fr :

- + La [vidéo du webinaire](#) et le [diaporama](#) présenté lors de cette réunion.
 - + L'ensemble [des documents](#) d'information sur le projet.
-

INFORMATIONS PRATIQUES

- + Nombre de participants : 15
- + Format de la réunion : webinaire sur Zoom
- + Dispositifs d'expression pour les participants : interventions écrites sur le tchat
- + Déroulé de la rencontre : La rencontre était animée par Emilie WALKER (Agence Eker). Après l'introduction et la présentation du contexte de la réunion (1), SNCF Réseau a présenté les mesures complémentaires envisagées pour le projet (2) puis le représentant de l'Etat et des autres financeurs a présenté les mesures d'accompagnement prévues (3). Un temps d'échanges a suivi avec les participants.
- + Intervenants :
 - o Olivier ROLIN, directeur du projet, SNCF Réseau – maître d'ouvrage ;
 - o Michel LAMALLE, représentant de l'Etat et des autres financeurs du projet.

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE DE LA CONCERTATION LOCALE

Emilie WALKER, Agence Eker, se présente et explique le cadre de la rencontre :

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique a eu lieu au printemps 2021, la commission d'enquête a émis un avis favorable au projet avec réserve, en demandant au maître d'ouvrage SNCF Réseau d'apporter des améliorations au projet, notamment en matière d'insertion sur les communes traversées.

Elle présente les intervenants puis le déroulé de la réunion et rappelle enfin les modalités de participation au webinaire en ligne.

Olivier ROLIN, directeur du projet, SNCF Réseau – maître d’ouvrage, rappelle les grandes lignes du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie dont l’objectif est d’offrir au sud de la région Hauts-de-France et au nord-est du Val d’Oise un accès direct à la gare de Roissy TGV.

Des liaisons TGV (2 allers-retours par jour) seront mises en place au départ d’Amiens pour raccorder la Picardie au réseau à grande vitesse. Les transports du quotidien seront aussi améliorés, avec la mise en place de 26 allers-retours TER par jour depuis Roissy vers notamment Creil, Compiègne et Amiens.

Le projet consiste en la création d’une nouvelle ligne ferroviaire de 6,5 km. Des aménagements seront également réalisés en gares de Survilliers-Fosses, Roissy TGV et Amiens.

Olivier Rolin rappelle l’historique du projet et présente l’étape importante actuelle que constitue l’instruction de la déclaration d’utilité publique. L’enquête publique s’est tenue au printemps 2021 et la commission d’enquête a émis un avis favorable assorti de la réserve suivante :

*« Réétudier, **en concertation** avec les populations riveraines du nouveau tronçon, **l’acceptabilité du projet** ;
i.e. **les aménagements possibles pour réduire au-delà des seuils réglementaires les nuisances sonores et visuelles**,
et le sujet du **modelé paysager et de ses conséquences** (gestion des terres de déblai). »*

SNCF Réseau a donc décidé d’organiser une concertation locale pour présenter et recueillir les avis et suggestions sur les mesures d’aménagements du projet envisagées à la suite de cette réserve. Par ailleurs, des mesures d’accompagnement du projet, destinées également à faciliter son acceptabilité par les populations du Val d’Oise concernées par le projet, sont proposées par l’Etat et les autres financeurs du projet (collectivités territoriales des Hauts-de-France).

Ces mesures sont complémentaires à l’ensemble des mesures d’aménagements déjà décrites dans le dossier d’enquête publique.

Olivier ROLIN présente ensuite les étapes qui suivront la déclaration d’utilité publique : en 2022, poursuite des études pour affiner la consistance des opérations, poursuite des procédures administratives une fois la DUP prononcée, engagement des diagnostics archéologiques. Les travaux principaux seront engagés au second trimestre 2023.

II. PRÉSENTATION DES MESURES COMPLÉMENTAIRES

Deux types de mesures complémentaires sont présentées :

- **Des mesures portées par SNCF Réseau pour améliorer l’insertion du projet**
 - Mesures supplémentaires d’insertion dans les secteurs de Villeron et de Vémars
 - Suppression du modelé paysager en plaine de Vémars
 - Confirmation de la réalisation d’une passerelle en gare de Survilliers-Fosses
- **Des mesures d’accompagnement portées par l’Etat et les autres financeurs du projet**
 - Aménagement du pôle d’échanges multimodal en gare de Survilliers-Fosses
 - Mise en place d’un fonds de solidarité territoriale

a. Des mesures portées par SNCF Réseau pour améliorer l'insertion du projet

Nouvelles mesures d'insertion envisagées dans les secteurs de Vémars et de Villeron

Olivier ROLIN rappelle que le projet présenté lors de l'enquête publique respecte la réglementation applicable en termes de nuisances sonores et que l'insertion de la liaison ferroviaire dans le paysage avait été travaillée. La commission d'enquête a cependant demandé d'aller au-delà.

Il présente les nouvelles mesures envisagées pour répondre à cette demande :

- Dans le secteur de Vémars, SNCF Réseau propose de mettre en place des merlons végétalisés (buttes de terre) qui permettraient d'atténuer les nuisances sonores et d'améliorer l'insertion de la ligne qui se situe en remblai.
- Dans le secteur de Villeron, où la ligne est en déblai, SNCF Réseau suggère l'installation de rideaux de végétation.

Des schémas sont présentés pour figurer ces aménagements.

Suppression du modelé paysager en plaine de Vémars

Olivier ROLIN rappelle que le modelé paysager consistait à mettre en dépôt le volume excédentaire de terres excavées sous la forme d'un aménagement en pente douce et restitué ensuite à l'exploitation agricole. Il explique que la profession agricole s'est opposée à cet aménagement.

SNCF Réseau a donc acté sa suppression.

Aménagements en gare de Survilliers-Fosses

Olivier ROLIN présente les aménagements prévus en gare de Survilliers-Fosses, qui permettront d'améliorer les transports du quotidien pour les Val d'Oisiens vers Roissy, Creil, Amiens, Chantilly, etc. :

- Deux nouveaux quais pour accueillir les nouveaux TER Roissy-Picardie ;
- Une nouvelle passerelle pour assurer la desserte des nouveaux quais.

Il précise que cette passerelle pourrait être prolongée pour créer un lien ville-ville de part et d'autre de la voie ferrée.

Il confirme enfin que la passerelle est financée entièrement par l'Etat et la Région Hauts-de-France, en vertu d'un protocole signé en juillet 2021.

Un schéma est présenté pour figurer la passerelle et son insertion sur le parvis de la gare de Survilliers-Fosses.

- **Intervention sur le tchat : Les participants s'interrogent sur le montant de la passerelle.**

Michel LAMALLE confirme que la passerelle prévue et financée dans le cadre du projet Roissy-Picardie permet de faire la connexion entre le RER D et les TER. Le coût de cette passerelle est évalué à 13 millions d'euros aux conditions économiques de 2011.

b. Des mesures d'accompagnement portées par l'Etat et les autres financeurs du projet

Contribution à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal

Michel LAMALLE explique qu'un pôle d'échanges multimodal (PEM) pourrait être aménagé autour de la gare de Survilliers-Fosses. Dans le cadre du Plan Val d'Oise, l'Etat s'est engagé à participer au financement de ce PEM, qui pourrait comprendre le prolongement de la passerelle, des aménagements de voiries autour de la gare, le développement des modes de transport doux, etc.

Il précise que ce projet de PEM doit être engagé dans le cadre d'un dialogue territorial, avec les collectivités locales, Ile-de-France Mobilités et SNCF Gares & Connexions.

- **Intervention sur le tchat : La maire de Survilliers estime que cette passerelle prolongée, ce lien ville-ville, est indispensable. Un participant demande si le prolongement de passerelle a été évalué.**

Michel LAMALLE explique que le prolongement de la passerelle ne sera pas financé dans le cadre du projet Roissy-Picardie mais dans le cadre du Plan Val d'Oise sur lequel le Premier Ministre s'est engagé en mai dernier.

Les besoins doivent maintenant être précisés et un tour de table réalisé pour en assurer le financement.

Il précise enfin que le prolongement de la passerelle pour en faire un lien ville-ville représente un montant de l'ordre de deux millions d'euro.

- **Intervention sur le tchat : La CARPF souhaite connaître le taux d'engagement de l'Etat dans le PEM.**

Michel LAMALLE explique que la constitution du tour de table n'a pas été entamée. Un comité de suivi du Plan Val d'Oise aura lieu prochainement, au cours duquel ce sujet pourra être abordé. Les élus locaux sont associés à ce comité de suivi.

Il estime enfin que, même si les projets (Roissy-Picardie et PEM) sont déconnectés, il est important de saisir l'opportunité du projet de nouvelle liaison ferroviaire pour réaliser le pôle d'échanges multimodal.

- **Intervention sur le tchat : Des participants expriment leur souhait de voir l'installation d'escalators pour accéder à la passerelle.**

Olivier ROLIN répond que la passerelle telle que prévue dans le projet Roissy-Picardie sera équipée d'escaliers fixes et d'ascenseurs permettant d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il note la demande des participants quant à l'installation d'escalators et répond que cette préoccupation mérite un approfondissement en lien avec Gares & Connexions.

Mise en place d'un fonds de solidarité territoriale

Michel LAMALLE explique que ce dispositif existe depuis 2010 sur des grands projets de lignes nouvelles. L'enveloppe budgétaire, prévue dans le cadre du projet, permet de financer des projets connexes portés par les collectivités. Il s'agit de :

- Améliorer l'insertion de l'infrastructure, au-delà des emprises ferroviaires et des obligations qui s'imposent au maître d'ouvrage ;
- Mettre en valeur les territoires traversés, notamment en favorisant leur développement économique, social et culturel.

Ce fonds de solidarité territoriale est doté de 2 millions d'euros. Les collectivités traversées par la liaison ferroviaire peuvent solliciter une subvention jusqu'à 80% pour une action répondant aux objectifs du fonds.

III. ÉCHANGES

- **Intervention sur le tchat : La CARPF demande si le RER D sera impacté dans son fonctionnement par les travaux.**

Olivier ROLIN rappelle que plusieurs projets d'amélioration du RER D sont en cours (déploiement de nouveaux systèmes de signalisation ferroviaire, arrivée de nouveaux matériels roulants, etc.). Il confirme que le projet Roissy-Picardie n'a pas d'impact négatif sur ces projets.

Par ailleurs, le projet Roissy-Picardie préserve la faisabilité de nouveaux projets d'amélioration du RER D, comme la réalisation future, si elle était décidée, de zones de retournement du RER D en gare de Survilliers-Fosses.

Enfin, il explique que le raccordement de la liaison nouvelle à la ligne classique aura des impacts ferroviaires sur l'exploitation de l'axe Paris-Creil. La programmation des interventions cherchera à préserver l'offre de transport en jour ouvré

notamment en pointe, en organisant au maximum les travaux la nuit, et, lorsque c'est indispensable, le week-end voire en période estivale.

- **Intervention sur le tchat : Un participant demande si les horaires du RER D et des TER seront mis en cohérence.**

Olivier ROLIN répond que ces schémas de desserte et les grilles horaires seront définis dans les prochaines années avant la mise en service du projet, en lien avec les autorités organisatrices qui veilleront évidemment à ce que les correspondances soient les plus fluides possibles.

- **Intervention sur le tchat : Un participant s'interroge sur les futurs arrêts des TER picards circulant sur la ligne Creil-Paris Nord en gare de Surveilliers-Fosses. Un autre participant demande si le Pass Navigo pourra être utilisé dans les TER.**

Olivier ROLIN explique que c'est la Région Hauts-de-France qui est compétente en termes de politique d'arrêt des TER circulant de ou vers la gare de Paris-Nord.

Il précise aussi que la tarification "voyageur" relève d'un accord entre les autorités organisatrices des transports (Région Hauts-de-France et Ile-de-France Mobilité) et que l'orientation qui se dégage est en effet l'utilisation du pass Navigo pour les futurs TER Roissy-Picardie.

- **Intervention sur le tchat : La CARPF demande si l'évolution des communes traversées (par exemple nouveaux lotissements) a été pris en compte dans le projet.**

Olivier ROLIN confirme que le dossier d'enquête publique de 2021 prenait en compte les projets urbains connus (en cours et à venir). Il rappelle que les mesures prévues par SNCF Réseau vont bien au-delà de la réglementation en matière de nuisances sonores.

IV. PROCHAINES ÉTAPES

Olivier ROLIN précise que cette phase de concertation locale dure jusqu'au 9 janvier 2022.

Ensuite, SNCF Réseau dressera un bilan de cette phase de concertation, formalisant ses propositions définitives et restituant les remarques et suggestions des participants à la concertation.

Ce bilan sera transmis au préfet du Val d'Oise qui appréciera l'opportunité de déclarer le projet d'utilité publique, sur la base de l'enquête publique, de l'avis de la commission d'enquête, des dernières propositions de SNCF Réseau et du bilan de cette concertation.

Il invite les participants à continuer à s'exprimer en ligne sur www.roissy-picardie.fr.

SYNTHÈSE DES AVIS ET CONTRIBUTIONS ÉMIS LORS DE LA CONCERTATION LOCALE

La concertation locale s'est déroulée du 10 décembre 2021 au 9 janvier 2022.

Les modalités d'information suivantes ont été mises en place :

- Distribution dans les boîtes aux lettres d'un tract d'annonce de la concertation
- Documents d'information disponibles sur www.roissy-picardie.fr

Les participants pouvaient s'exprimer par les moyens suivants :

- Webinaire du 15 décembre 2021 – 15 connexions ont été recensées et 124 visionnages de l'enregistrement mis en ligne sur Youtube
- Formulaire d'avis et contribution en ligne, sur www.roissy-picardie.fr, tout au long de la concertation – **20 contributions ont été rédigées.**

806 visites uniques du site internet ont été enregistrées sur la période du 10 décembre 2021 au 9 janvier 2022.

Ci-après, la synthèse thématique de ces contributions :

Opportunité du projet :

Cinq participants ont rappelé leur opposition à la réalisation de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, certains évoquant des impacts environnementaux néfastes. Un contributeur a souhaité plus particulièrement expliciter les raisons de son opposition au projet en évoquant ses impacts environnementaux, acoustiques, paysagers et agricoles. Il soutient, en alternative, la réalisation d'une tranchée couverte sur l'intégralité du tracé (hors raccordements), le raccordement à la LGV d'interconnexion étant alors réalisé avec passage sous les voies existantes.

Parallèlement, huit ont fait état de leur soutien à sa réalisation et, parfois, de leur impatience au regard de l'historique du projet.

Modalités de la concertation mise en place :

Un contributeur a regretté les modalités de concertation, qu'il juge inadaptées en mettant en avant un calendrier inopportun et une campagne d'information insuffisante.

Amélioration des transports du quotidien :

Des inquiétudes récurrentes ont été exprimées à l'égard de la priorité à donner à la maintenance et l'amélioration du RER D (5 avis), avec le souci que la réalisation de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie ne vienne pas retarder la modernisation du RER D.

Trois participants appellent de leurs souhaits l'arrêt, en gare de Survilliers-Fosses, de TER picards à destination de Paris-Nord. Deux évoquent la nécessité d'une offre de trains directs entre ces deux gares et d'optimisation du temps de transport entre le Val d'Oise et la capitale.

PEM autour de la gare de Survilliers-Fosses :

Trois participants se sont exprimés sur ce sujet, portant par exemple sur le caractère indispensable du développement du pôle gare, de la réalisation d'une passerelle ville-ville ou encore de la mise en place d'escaliers mécaniques. Un participant a demandé que la prolongation de la passerelle afin de créer un lien ville-ville ainsi que la restructuration de la gare soient prises en charge financièrement dans le cadre de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie.

Une contribution exprime des inquiétudes à l'égard de l'offre de stationnement autour de la gare, jugée insuffisante au regard des besoins générés par cette nouvelle desserte à Survilliers-Fosses.

Insertion de la ligne nouvelle :

Des inquiétudes se sont exprimées sur la nécessité de limiter l'artificialisation des sols agricoles, d'améliorer la situation hydraulique du Ru de la Michelette, de mettre en place des mesures acoustiques, de protéger la biodiversité des zones boisées, d'approfondir le volet paysager et enfin de mettre en place des mesures financières de solidarité territoriale supplémentaires.

Impacts du projet ferroviaire sur les circulations routières :

Quatre avis suggèrent l'aménagement d'un rond-point pour relier directement la RD317 et le chemin des Peupliers afin de permettre la desserte de la zone industrielle sans passer par le centre de Marly-la-Ville.

Développement des territoires traversés par le projet :

Une contribution a été émise concernant l'amélioration de la sécurité sur l'espace public aux alentours des gares desservies par les TER et le développement de circuits touristiques au départ de chaque gare desservie.